

Le présent document sera régulièrement mis à jour (version du 6 avril 2020).

Conseils au sujet de la COVID-19 et des enfants migrants, réfugiés ou déplacés à l'intérieur de leur propre pays (enfants en déplacement)

Les enfants migrants ou déplacés sont davantage exposés aux conséquences immédiates et secondaires de la COVID-19. Parce qu'ils vivent souvent dans la promiscuité, avec un accès limité aux services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène (EAH), qu'ils peuvent être détenus par les services d'immigration ou avoir été délaissés, qu'ils ont parfois un handicap, ou qu'ils se trouvent non accompagnés ou séparés de leur famille, ces enfants sont un public très difficile à atteindre et à informer (notamment pour des raisons linguistiques). Les réfugiés et les travailleurs migrants vivent parfois dans des environnements urbains particulièrement défavorisés, où l'accès aux services essentiels est déjà restreint. À cela viennent s'ajouter des obstacles d'ordre juridique, administratif, linguistique ou sécuritaire dans l'accès des enfants réfugiés ou migrants à ces services. En outre, les fausses informations qui circulent au sujet de la propagation de la COVID-19 ne font qu'accroître la xénophobie et la discrimination auxquelles les enfants migrants ou déplacés et leur famille sont déjà confrontés. La migration revêt un caractère genré : les rôles, relations et inégalités entre les genres ont une influence sur des facteurs comme la typologie des migrants, les motivations et les modalités de leur déplacement et les endroits où ils se retrouvent. Face à la COVID-19, les garçons et les filles en déplacement ne courent pas les mêmes risques. Au vu des répercussions en cascade (fermeture des frontières, restrictions de déplacement, évolutions réglementaires), notre réaction doit être rapide, audacieuse et adaptée à nos spécificités locales, et nous devons dans le même temps veiller à ce que les autorités de chaque pays continuent de respecter le droit international, afin de garantir des ripostes proportionnées et non discriminatoires ainsi que le respect des droits de chaque enfant.

Nous devons prendre de toute urgence des mesures pour que les enfants migrants ou déplacés figurent au rang des priorités de l'UNICEF dans ses activités de préparation, de prévention et de riposte face à la COVID-19, de manière à assurer la santé, la sécurité et la protection de tous. Nous devons travailler main dans la main pour que la riposte à l'échelle du système des Nations Unies comme à l'échelle mondiale tienne toujours compte des enfants et ne manque pas de respecter le principe de leur intérêt supérieur.

Que devons-nous faire maintenant ?



✓ Intégrons les enfants migrants ou déplacés dans les efforts de préparation, de riposte et d'atténuation face à la COVID-19, en commençant par nous poser les questions suivantes :

- Où se trouvent les enfants migrants ou déplacés dans mon pays (dans des camps, en ville, dans des habitations de fortune, dans des lieux de transit) ? Sont-ils non accompagnés ou séparés de leur famille ?
- Quelles difficultés rencontrent-ils à l'heure actuelle ? Les plans et les mesures de lutte du gouvernement et des collectivités locales s'appliquent-ils aussi aux enfants déplacés ou migrants vulnérables ? Quelles sont les mesures prises pour toucher les populations difficiles d'accès, « invisibles » ou « délaissées » ?
- Les principaux gestes barrière – lavage des mains et éloignement social – sont-ils à la portée des enfants migrants ou déplacés qui se trouvent dans mon pays ? Quelles sont les mesures prises pour garantir un accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène (EAH) et aux services de santé dans les lieux où vivent ces enfants ?
- Les services de protection de l'enfance (les acteurs de la prévention et de la lutte contre la violence, l'exploitation et les abus dont peuvent être victimes les enfants) sont-ils associés aux plans de préparation et de lutte contre la COVID-19 ?
- Quelles différences observe-t-on dans l'impact des mesures de lutte contre la COVID-19 sur les filles et les garçons (sécurité, santé et bien-être, unité familiale, capacité des personnes qui s'occupent d'eux à satisfaire leurs besoins élémentaires) ?
- Comment la riposte à la COVID-19 affecte-t-elle les services publics, programmes et dispositifs d'aide existants ? Comment des mesures telles que l'« éloignement social » ou la fermeture des frontières affectent-elles ma propre capacité à aller à la rencontre des communautés dans le besoin et à intervenir pour les aider ?



✓ Plaidons de manière proactive contre la xénophobie, la stigmatisation et discrimination. Le virus ne discrimine pas, faisons comme lui.

- Ne manquons pas une occasion de montrer l'exemple et dénonçons tous les cas de discrimination ou de stigmatisation, y compris envers les enfants migrants ou déplacés. Incitons les influenceurs, les responsables et les jeunes blogueurs à faire entendre leur voix en faveur de la protection de tous les enfants *dans* le pays, et non *du* pays ou *d'une* région donnée – c'est-à-dire quelle que soit leur origine. Le virus n'a que faire des passeports.
- Plaidons en faveur de TOUS les enfants vulnérables, tels que les enfants handicapés, les enfants séparés de leur famille, et tous ceux qui, outre les enfants migrants ou déplacés, nécessitent un accompagnement spécifique. Exemple de plaidoyer : [Communiqué de presse de l'UNICEF du 11 mars](#)
Les jeunes migrants ou déplacés, notamment ceux qui se déplacent de manière irrégulière, font face à un risque accru de stigmatisation, de discrimination et de violence. Pensons à intégrer les jeunes en déplacement à notre réflexion et à les associer de manière sûre et responsable aux mesures de lutte contre la COVID-19.



✓ Fournissons aux enfants et aux familles en déplacement des informations pertinentes, rapidement accessibles, adaptées sur le plan linguistique et culturel et, dans le cas des enfants, à leur portée.

- Assurons-nous que la communication au sujet de la COVID-19 (messages destinés au grand public et annonces d'intérêt général, ressources vérifiées et autres activités de communication importantes) s'adresse aussi aux enfants migrants ou déplacés et à leur famille, et qu'elle ne les stigmatise pas sans le vouloir. Ces publics, sûrement parmi les plus touchés, seront probablement aussi parmi les plus difficiles à atteindre.
- Pour faire circuler l'information, optons pour les canaux qu'ils privilégient et pour les sources auxquelles ils se fient (autres migrants, réseaux de réfugiés, membres de la diaspora, volontaires, agents de première ligne). Tenons compte des différences de genre dans les modalités de diffusion et d'accès à l'information, et dans le crédit qui y est accordé.
- Ne négligeons pas les barrières culturelles et les handicaps. Mettons à disposition les messages, supports de communication et autres informations dans des langues et des formats couramment parlés et facilement compris par tous les enfants et les jeunes en déplacement là où nous intervenons, y compris ceux vivant avec un handicap (traduction, audiovisualisation).
- Servons-nous des points de contact, services et programmes de protection existants, tels que les espaces amis des enfants et les centres « Points bleus », pour diffuser des messages de prévention et de lutte contre la COVID-19 à l'intention des enfants et des familles en déplacement.
- Consultez les [lignes directrices de la MICIC](#) pour en savoir plus sur les modalités de communication avec les populations migrantes. Consultez ce [document d'ONU-Femmes](#) pour en savoir plus sur la prise en compte des différences liées au genre.



✓ Garantissons un accès universel au dépistage de la COVID-19, aux soins, ainsi qu'aux services de santé mentale et de soutien psychosocial (SMSPS) et autres services essentiels à tous ceux qui en ont besoin, quelle que soit leur situation.

- Déterminons les obstacles qui, dans le droit ou la pratique, empêchent les enfants migrants ou déplacés de disposer d'un accès sûr aux services de santé ou de SMSPS, et remédions-y. Plaidons en faveur de ce droit humain qu'est la santé, en invoquant l'intérêt général. Pour des raisons de santé publique, l'accès aux soins doit être universel. Pour des raisons de santé publique, personne ne doit se voir refuser l'accès aux soins et craindre d'être pénalisé pour y avoir eu recours (par exemple, crainte pour les personnes en situation irrégulière d'être dénoncées aux autorités et déportées).
- Les efforts pour contenir les flambées pandémiques mobilisent souvent des ressources affectées aux services de santé courants comme les soins pré- et post-natals ou la médecine contraceptive, ce qui limite encore davantage l'accès déjà restreint des personnes en déplacement aux services de santé sexuelle et procréative. Veillons à ce que ce ne soit pas le cas.
- Si possible, intégrons et investissons davantage de ressources dans les activités de SMSPS pour les enfants migrants ou déplacés et leur famille. La crise de la COVID-19, qui vient s'ajouter aux incertitudes et aux craintes déjà présentes, risque de prolonger la séparation des familles, d'entraîner la perte de proches et de favoriser le maintien de conditions de vie précaires. Les services de SMSPS seront donc d'autant plus importants pour aider les enfants et leur famille à faire face et à s'adapter.

***Remarque :** Il ne s'agit pas là d'une liste exhaustive servant à guider l'intervention des acteurs de la santé, mais seulement de considérations *additionnelles* souvent négligées au sujet des enfants migrants ou déplacés. Pour plus d'informations, consultez les [orientations provisoires de l'Organisation mondiale de la Santé \(OMS\)](#) et le [site officiel de l'UNICEF](#).



✓ Veillons à ce que les enfants migrants ou déplacés et leur famille, qu'ils soient en transit ou vivent dans des camps ou des environnements urbains, aient accès à de l'eau propre, à des installations sanitaires de base et à de bonnes pratiques d'hygiène.

- La société civile, l'UNICEF et les organisations partenaires doivent aider les États à élargir l'accès aux services EAH et leur disponibilité là où vivent les enfants migrants ou déplacés et dans d'autres lieux sensibles comme les zones frontalières, les gares routières ou ferroviaires et les principaux points de transit.
- Si ces installations n'existent pas ou sont difficiles d'accès, répétons souvent aux enfants déplacés ou migrants (en nous exprimant dans des langues qu'ils comprennent) que le fait d'éviter de se toucher la bouche ou les yeux est un autre moyen de limiter le risque d'infection.
- Pensons à inclure la gestion de l'hygiène et de la santé menstruelles dans nos plans de riposte à la COVID-19, en insistant sur le sort des femmes et les adolescentes migrantes ou déplacées.



✓ Défendons l'amélioration des conditions de vie et de logement et plaidons en ce sens pour permettre l'éloignement social, y compris dans les foyers et les camps de réfugiés et de déplacés.

- Unissons nos voix et plaidons avec nos partenaires pour sensibiliser les États et les organismes donateurs au sort des plus précaires.
- Si les lieux de vie restent surpeuplés, dans la mesure du possible, isolons les malades des personnes les plus à risque (les personnes âgées, celles présentant des comorbidités, des coinfections ou toute autre pathologie préexistante). Intensifions la communication et la circulation d'informations au sujet des risques de manière à promouvoir certaines règles d'hygiène, comme le fait de tousser dans son coude plutôt que dans ses mains.
- Soyons attentifs aux conséquences de l'éloignement social sur les systèmes de soutien social essentiels, notamment dans les situations où les enfants sont tributaires de leurs aînés. Mettons en œuvre des mesures de soutien et d'accompagnement renforcées de manière à minimiser l'émergence ou l'aggravation de facteurs de vulnérabilités, ou soutenons des initiatives de ce genre.
- Les épidémies peuvent accroître et exacerber le risque de violence liée au genre auquel sont exposées les femmes et les filles. En effet, les mesures de quarantaine obligent les familles à rester chez elles ou dans des foyers, même si, pour de nombreuses femmes, filles et enfants, le domicile représente un danger. Par conséquent, des mesures d'atténuation doivent être mises en place, dans le respect des consignes gouvernementales. Soutenons les foyers de femmes et les lieux d'hébergement d'urgence là où nous intervenons.



✓ Plaidons afin de mettre fin au refoulement, à la détention, aux déportations et aux expulsions en masse d'enfants migrants ou déplacés et de leur famille durant la pandémie de COVID-19. Ces pratiques portent atteinte aux droits et à la santé des enfants et constituent en outre un risque de santé publique.

- Le droit de chaque enfant à demander l'asile ou la protection et à retrouver les membres de sa famille ne devrait jamais être remis en cause du fait de considérations de santé publique. Les États ont la capacité et l'obligation de protéger à la fois la santé publique et le droit d'asile. Tout enfant devrait être autorisé à pénétrer sur le territoire d'un État pour y demander l'asile et devrait pouvoir y demeurer pendant toute la durée de la procédure, ou jusqu'à ce qu'une solution pérenne conforme à son intérêt supérieur soit trouvée. Des protections et des protocoles de prévention et d'atténuation des risques liés à la COVID-19 pour les enfants non accompagnés ou séparés de leur famille doivent être mis en place.
- Les États devraient instaurer immédiatement un moratoire sur les détentions d'enfants en raison de leur situation migratoire ou de la situation migratoire de leurs parents, libérer les enfants et les familles détenus par les services d'immigration et leur proposer un hébergement de substitution communautaire et non carcéral, dans le respect de règles strictes de prévention ou de réponse à la COVID-19. Si la détention est toujours nuisible au bien-être mental et physique des enfants, elle se révèle encore plus dangereuse dans le contexte de la COVID-19.

- Les États devraient immédiatement mettre fin au refoulement et à la déportation d'enfants, notamment s'ils sont non accompagnés ou séparés de leur famille. Non seulement ces pratiques portent atteinte aux droits et à la santé de l'enfant, mais elles constituent également un risque de santé publique pour tous les États concernés, notamment celui d'une prolifération de la maladie dans des pays mal équipés pour gérer une crise de cette ampleur.
- Là où les refoulements et les déportations se poursuivent, les États d'accueil et d'origine doivent de toute urgence intensifier les mesures de prévention et de riposte à la COVID-19 ainsi que la coopération transfrontalière afin de protéger les enfants, leur famille et leur communauté.



Mettons en place des stratégies d'enseignement pour permettre la continuité de l'apprentissage de tous les enfants – y compris les enfants migrants ou déplacés – et pour faire des écoles des lieux sûrs, sains et inclusifs.

- Consultez les [orientations provisoires de l'UNICEF pour la prévention et le contrôle de la COVID-19 dans les écoles](#) pour plus d'informations.
- Bien que les écoles soient un vecteur d'information privilégié pour les enfants migrants ou déplacés, ne comptons pas uniquement sur elles pour atteindre cette cible. Ces enfants sont déjà affectés de manière disproportionnée par la perturbation de leur apprentissage et ils représentent une large partie de la population infantile déscolarisée.
- Souvent touchés par la pauvreté, de nombreux enfants migrants ou déplacés dépendent de la cantine et d'autres services fournis par l'école. Pendant la fermeture des écoles, mettons à disposition des plus vulnérables d'autres solutions sûres pour qu'ils puissent avoir accès à des repas chauds et à du soutien.
- Pensons à mettre en place des solutions de garde spéciales, notamment pour les enfants dont les parents ou les aidants vivent ou travaillent à l'étranger, sont directement associés à la riposte contre la COVID-19 (métiers de la santé, par exemple), ou sont directement touchés par la COVID-19 et donc dans l'incapacité de s'occuper des enfants à leur charge.



Élargissons les règles et programmes de protection sociale pour limiter les répercussions économiques de la COVID-19 sur les familles.

- Les parents de millions d'enfants ont migré dans des villes éloignées ou dans d'autres pays pour y travailler et envoient de l'argent à leur famille (« envoi de fonds »). Il est important de surveiller et de limiter les conséquences socioéconomiques de la crise économique qui affectent les travailleurs migrants et leur capacité à subvenir aux besoins des enfants qu'ils ont laissés derrière eux dans leur communauté d'origine.
- Définissons des indicateurs clés (spécifiques, mesurables et observables) pour favoriser l'efficacité et l'efficacité de la collecte, de l'échange et de l'analyse des données, afin de mieux comprendre les conséquences secondaires de la COVID-19 et d'y remédier.

- Surveillons et atténuons, grâce à des protections sociales flexibles, les effets des fermetures de frontières, des restrictions de déplacement et des évolutions réglementaires sur les proches des travailleurs migrants et les enfants qu'ils ont laissés derrière eux. La séparation des familles risque de se prolonger, expose les enfants à des dangers pour leur protection et leur santé mentale. Plaidons en faveur de l'intégration des enfants des travailleurs migrants dans les plans de relance économique, les plans d'intervention et les mesures d'atténuation de la crise.
- Lorsque les systèmes de santé mobilisent toutes leurs ressources pour endiguer les épidémies, la charge des soins retombe fréquemment sur les femmes et les filles, à qui il incombe souvent de s'occuper de leurs proches malades et des personnes âgées de leur entourage. Veillons à ce que ces spécificités soient prises en compte dans l'ensemble des mesures de lutte.



Allions nos forces à celles de nos partenaires et d'acteurs compétents afin de faire circuler l'information, de coordonner les plans d'intervention et de minimiser l'incidence de la COVID-19 sur les enfants et les familles en déplacement. Nous avons plus que jamais besoin de collaborer et de nous unir pour garantir la santé, la sécurité et la protection de tous, notamment des plus démunis.

- Évaluons s'il existe une coordination entre l'OMS, l'UNICEF, le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et d'autres organismes afin de garantir une couverture complète et l'inclusion des enfants migrants ou déplacés dans les mesures de préparation et de lutte face à la COVID-19 là où nous nous trouvons. Déterminons les capacités de mise en œuvre des partenaires, des autorités et des organisations de la société civile.
- Contribuons aux activités coordonnées de plaidoyer à l'échelle de l'ONU avec ses partenaires pour aider les enfants migrants ou déplacés et leur famille, et les inclure dans la riposte nationale/régionale et mondiale contre la COVID-19.

Contenus de communication

Les médias jouent un rôle essentiel dans la diffusion de l'information ou dans la désinformation, ainsi que dans l'exacerbation de la stigmatisation ou, au contraire, dans son atténuation. Efforçons-nous de garantir une communication positive et proactive afin de faire reculer la stigmatisation et la discrimination et de promouvoir l'unité dans le monde. Renforçons notre présence sur les canaux numériques et Internet, le cas échéant, et accordons une attention particulière au cadrage de nos messages – par exemple, nous pouvons intégrer les risques pour les communautés migrantes ou déplacées dans le cadre d'un récit plus vaste sur la nécessité d'atteindre les plus vulnérables et de les protéger. Si possible, associons des jeunes d'horizons divers à ces efforts, y compris des enfants migrants ou déplacés. Ne montrons pas uniquement leurs vulnérabilités, mais aussi leur contribution à la riposte, leur engagement et leur capacité à apporter de l'aide, dans le respect des règles édictées. La confiance envers l'UNICEF et la sécurité sont fondamentales pour mener à bien notre mission ; ayons recours à des ressources techniques et vérifiées pour nous assurer que ces valeurs se reflètent dans notre communication et dans les informations que nous diffusons.

- [Déclaration de l'UNICEF, tribune](#) de la Directrice générale de l'UNICEF et [vidéo](#) sur la nécessité de protéger les enfants réfugiés ou déplacés à l'intérieur de leur propre pays contre la COVID.
- [Déclaration conjointe du Réseau des Nations Unies sur les migrations au sujet de la COVID-19](#) (publiée le 20 mars) : [Lien](#)
- [Publications sur les réseaux sociaux en faveur de la non-discrimination](#) : [Exemple](#)

- Billet du blog « La Voix des Jeunes » de l'UNICEF : [Les migrants : une population exposée et vulnérable à la pandémie de COVID-19](#)

Pour plus d'informations et de ressources, rendez-vous sur le site de l'UNICEF « [Enfants déracinés](#) » et abonnez-vous aux comptes de l'UNICEF sur les réseaux sociaux.

Autres ressources utiles

- Le [Programme d'action de l'UNICEF face à la COVID-19](#) guide son action globale pour les enfants du monde entier
- Protection de l'enfance : L'Alliance pour la protection des enfants dans l'action humanitaire a élaboré une [fiche technique pour la protection des enfants lors de la pandémie de coronavirus](#)
- Santé mentale et soutien psychosocial (SMSPS) : [Prise en compte des aspects psychosociaux et de santé mentale de l'épidémie de COVID-19](#) (note d'information provisoire élaborée par le Groupe de référence du Comité permanent interorganisations pour la SMSPS)
- Brochure d'[information sur la COVID-19 en 26 langues destinée aux migrants](#), élaborée par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)
- Directives de l'IASC sur la réponse à la COVID-19 **dans les camps et autres environnements s'y apparentant** (document élaboré conjointement par le HCR, l'OIM, l'OMS et l'IFRC) : [Renforcer la préparation opérationnelle à la pandémie de COVID-19 dans les camps et autres environnements s'y apparentant](#)
- Lignes directrices du HCR : [Principales considérations juridiques sur l'accès au territoire pour les personnes nécessitant une protection internationale dans le contexte de la riposte à la COVID-19](#)
- Billet de blog UNICEF Innocenti : [Enfants en déplacement en Afrique de l'Est : éclairage de la recherche sur les façons d'atténuer la COVID-19](#) – statistiques parlantes issues d'une enquête menée auprès de 1 290 enfants en déplacement

Ce document a vocation à évoluer. Toutes vos suggestions sont les bienvenues.

N'hésitez pas à contacter migration@unicef.org. **Merci de votre dévouement.**